Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_223-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 39
Procuration : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le six juillet à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Étaient absents :
M. Yannick FIEVEZ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sylvie GAIN a donné pouvoir à M. Serge LUBERT
Mme Sandra ROUSSELET a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Delphine JEANNIN a donné pouvoir à Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER
M. Jean-Pierre LE METAYER a donné pouvoir à Mme Albane DIEU
Mme Marie HAMEL-FAURE a donné pouvoir à M. Anthony LECOINTRE
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_223 - PISCINE - FINANCES - Mise en place d'un tarif à la séance dans le cadre d'un abonnement annuel d'Aquaforme

Rapporteur : M. Michel GRIGNON, Vice-Président

Afin de compléter la grille tarifaire 2026-2027 de la piscine, il convient de mettre en place un tarif à la séance dans le cadre d'un abonnement annuel d'aquaforme. Le tarif actuel pour un abonnement « annuel » , soit 30 séances + 3 offertes, est de 265 € par an.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260708-C2026_223-DE

Afin de permettre aux agents d'accueil de compléter les cartes d'abonnements des usagers pour lesquels il reste des entrées, il convient de mettre en place un tarif Aquaforme à la séance au prix de 8,83€. Ce tarif est uniquement valable pour une personne souhaitant s'engager sur un forfait 30+3 .

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 25 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la mise en place de ce tarif d'aquaform à la séance dans le cadre d'un abonnement 30 +3 au prix de 8,83€.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 8 juillet 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 08/07/2026
Qualité : PRÉSIDENT